

Nombre de conseillers en exercice : 33
Présents : 20
Votants : 30
Pour : 30 Contre : -
Abstention : -

DÉLIBÉRATION n° 2025-87

Séance du 2 octobre 2025

**Objet : Petite enfance -Délégation de service public
Rapport du délégataire pour l'année 2024**

L'an deux mille vingt-cinq, le deux octobre, à dix-huit heures trente, les membres de la Communauté de communes du «Val de Vienne» dûment convoqués le vingt-six septembre deux mille vingt-cinq, se sont réunis à Saint-Priest-sous-Aixe, salle des fêtes, sous la Présidence de M. Philippe BARRY, Président.

Etaient présents : M. René ARNAUD, Mme Aurélie CLAVEAU, M. Claude MONTIBUS, M. Patrice POT, Mme Florence LE BEC, Mme Monique LE GOFF, M. Serge MEYER, M. Xavier ABBADIE, M. Cyrille PARRE, Mme Marie-Claude BEYRAND, M. Philippe TRAMPONT, Mme Sophie BAZO, M. Michel REBEYROL, M. Thierry GODMÉ, Mme Sylvie ACHARD, M. Philippe BARRY, M. Gérard KAUWACHE, M. Loïc COTTIN, Mme M. Alain GEHRIG, Mme Sonia SOULAT.

Absents excusés : Mme Marie-Claire SELLAS pouvoir à M. René ARNAUD, Mme Amanda SABOURDY pouvoir à Mme Monique LE GOFF, Mme Martine POTTIER pouvoir à M. Cyrille PARRE, M. Maurice LEBOUTET pouvoir à M. Philippe BARRY, M. Gilles ROQUES pouvoir à Mme Sophie BAZO, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX pouvoir à M. Gérard KAUWACHE, M. Christian SANSONNET, M. Alain MAURIN pouvoir à M. Philippe TRAMPONT, Mme Marie-Pascale FRUGIER pouvoir à M. Loïc COTTIN, M. Pierre PETILLON pouvoir à Mme Sylvie ACHARD, Mme Sandra VIRANTIN pouvoir à Mme Marie-Claude BEYRAND, M. Laurent CHARBONNIER.

Absente: Mme Christelle GUILLOUT

Secrétaire : M. Claude MONTIBUS

Le Conseil communautaire a adopté le principe du recours à une délégation de service public pour la gestion et l'exploitation des structures multi-accueils situées sur son territoire.

En novembre 2021, la « Mutualité Française Limousine » a de nouveau été retenue en qualité de délégataire et un contrat d'affermage a été conclu pour une durée de six ans à compter du 1^{er} janvier 2022.

Depuis le 1^{er} janvier 2025, la « Mutualité Française Limousine » a fusionné avec la Mutualité Française Dordogne et la Mutualité Française Vienne, et est dénommé « VYV³ Cœur d'Aquitaine ».

Conformément à l'article L 1411.3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le délégataire doit produire chaque année à l'autorité délégante un rapport comportant les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service.

Ce rapport est assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

En conséquence, il revient à l'Assemblée de prendre acte du rapport présenté par la « Mutualité Française Limousine / VYV³ Cœur d'Aquitaine » relatif à la gestion et à l'exploitation des structures multi-accueils situées à Aixe-sur-Vienne et Bosmie-l'Aiguille, pour l'année 2024.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
Vu les lois n° 82-213, du 23 mars 1982 et n° 82-623 du 22 juillet 1982,
Vu la loi n° 86-972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
Vu la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,
Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,
Vu la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),
Vu les statuts de la Communauté de communes du Val de Vienne,
Vu le décret n° 2005-236 du 14 mars 2005 relatif au rapport annuel du délégataire de service public local,
Vu l'article L 1411.3 du CGCT relatif au rapport annuel du délégataire de service public local devant être établi chaque année avant le 1^{er} juin et examiné par la plus prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte,
Vu la délibération n° 110/2021 du 9 novembre 2021 autorisant le Président à signer avec la « Mutualité Française Limousine » le contrat d'affermage pour la gestion et l'exploitation des structures multi-accueils situées à Aix-sur-Vienne et Bosmie-l'Aiguille,
Vu le rapport annuel du délégataire pour 2024,

Le Conseil communautaire,

PREND ACTE :

- de la présentation du rapport de la « Mutualité Française Limousine / VYV³ Cœur d'Aquitaine » pour l'année 2024 relatif à la gestion et à l'exploitation des structures multi-accueils situées à Aix-sur-Vienne et Bosmie-l'Aiguille.

Le rapport sera mis à la disposition du public au siège de la Communauté de communes du Val de Vienne ainsi qu'en mairie de chaque commune du territoire. Le public en sera avisé aux lieux habituels d'affichage pendant au moins un mois.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an sus indiqués

**POUR EXTRAIT CONFORME,
A Aix-sur-Vienne le 7 octobre 2025**

**Le Président
Philippe BARRY**



Délégation de Service Public portant sur la gestion

des structures multi-accueils situés à Aix-sur-Vienne et Bosmie-l'Aiguille

Synthèse du rapport annuel du délégataire

Année 2024

Préambule

Le Conseil communautaire du Val de Vienne a adopté le principe du recours à une délégation de service public pour la gestion et l'exploitation des Structures Multi-Accueils (SMA) situées à Aix-sur-Vienne et à Bosmie-l'Aiguille.

En novembre 2021, la Mutualité Française Limousine (dénommée depuis janvier 2025 « Vyv3 Cœur d'Aquitaine ») a de nouveau été retenue en qualité de délégataire et un contrat d'affermage a été conclu pour une durée de six ans, prenant effet le 1^{er} janvier 2022.

Conformément à l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le délégataire doit produire chaque année à l'autorité délégante un rapport comportant les comptes, retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service. Ce rapport est assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Le 2 mai 2023, la Mutualité Française Limousine a remis à la Communauté de communes du Val de Vienne le rapport annuel 2022 de la Délégation de Service Public (DSP), comprenant l'ensemble des pièces prévues dans le contrat de délégation.

Etant donné le volume du rapport annuel, il est proposé une synthèse des rapports techniques et financiers ; le dossier complet étant disponible en version dématérialisée à la Communauté de communes.

I - Rapport technique

Envoyé en préfecture le 09/10/2025

Reçu en préfecture le 09/10/2025

Publié le 09/10/2025

ID : 087-248719288-20251002-DEL2025_87-DE



Organisation du service

- Horaires d'ouverture des structures :
 - Aix-sur-Vienne : de 7h15 à 18h30
 - Bosmie-l'Aiguille : de 7h15 à 18h30
- Fermeture des structures :
 - Aix-sur-Vienne : du 2 au 23 août, du 24 au 31 décembre, 10 mai + jours fériés
 - Bosmie-l'Aiguille : du 15 juillet au 5 août, du 24 au 31 décembre, 10 mai + jours fériés

Etat des inscriptions 2024

	Les Petits Mous <i>Aix-sur-Vienne</i>	Lous Pitious <i>Bosmie-l'Aiguille</i>
Nombre d'enfants admis/ inscrits	50	67
Nombre d'enfants sortis	19	32
Nombre d'enfants en attente d'une place au 31/12/2024	7	15
Nombre d'enfants accueils réguliers	24	32
Nombre d'enfants accueils réguliers variables (au prévisionnel)	12	9
Nombre d'enfants accueils occasionnels	13	23
Nombre d'enfants handicapés accueillis	0	0
Nombre d'enfants en accueil d'urgence	1	3

Tableau de bord 2024 de la fréquentation par établissement

ACTIVITÉS - Année 2024	Les Petits Mous	Lous Pitious
Nombre de places	24	20
Amplitude horaire	7h15-18h30	7h15 - 18h30
Nombre de jours de fonctionnement	230	229
Nombre de jours de fermeture	31	32
Nombre d'heures d'ouverture	2645	2564.8
Nombre d'heures de présence effective	44087.25	38208.75
Nombre d'heures facturées et payées	48231.75	40695
Taux d'occupation facturé 2024	77.3 %	79.3 %
<i>Taux d'occupation facturé 2023</i>	<i>76.8 %</i>	<i>79.9 %</i>

Pour rappel :

Le taux d'occupation facturé négocié pour cette DSP est de 78% pour Bosmie-l'Aiguille.
Pour l'année 2024, le taux d'occupation est de 79,3 % (en légère baisse par rapport à 2023).

Le taux d'occupation facturé négocié pour Aix-sur-Vienne est 83%.
Pour 2024, le taux d'occupation est en légère hausse (77.3 %), mais toujours en dessous du taux négocié. Ce taux d'occupation est difficile à atteindre du fait de la baisse des contrats réguliers.

Tableau de bord 2024 de la fréquentation (heures facturées) par commune

Les Petits Mousses (Aixe) <i>Aixe-sur-Vienne 2024</i>		2023	Lous Pitious <i>Bosmie-l'Aiguille 2024</i>		2023
Aixe-sur-Vienne	59.57 %	65.93 %	Bosmie-l'Aiguille	58.25 %	51.96 %
Saint-Priest-sous-Aixe	14.98 %	12.85 %	Journac	19.10 %	21.56 %
Saint-Yrieix-sous-Aixe	5.29 %	9.37 %	Burnac	11.21 %	11.81 %
Séreilhac	8.70 %	7.62 %	Beynac	9.52 %	10.81 %
Bosmie-l'Aiguille	2.40 %	3.98 %	Aixe-sur-Vienne	0.48 %	2.59 %
Saint-Martin-le-Vieux	5.26 %	0.25 %			
Hors CCVV	3.80 %	0 %	Hors CCVV	1.44 %	0.56 %

Résultat enquêtes de satisfaction auprès des familles réalisées en 2024

	Les Petits Mousses <i>Aixe-sur-Vienne 2024</i>	2023	Lous Pitious <i>Bosmie l'Aiguille 2024</i>	2023
Taux de retour	89 %	70 %	83 %	85.5 %
Satisfaction globale	8.6 / 10	8.3 / 10	9.1 / 10	9.1 / 10

Enquête satisfaction :

SMA « Les Petits Mousses » - Aixe-sur-Vienne :

- ✓ Taux de satisfaction très important (8.6 / 10)
 - Points forts : Procédure d'inscription et premiers accueils, disponibilité et écoute des professionnelles, partenariats et activités.
 - Axes d'amélioration : Information sur l'évolution des demandes d'inscription, confidentialité des échanges lors des transmissions, qualité des soins d'hygiène.

SMA « Lous Pitious » - Bosmie-l'Aiguille :

- ✓ Taux de satisfaction très important (9.1 / 10)
 - Points forts : Prise en charge globale, procédure d'inscriptions, premier accueil, professionnalisme, bienveillance, écoute, soutien de l'équipe, diversité des activités, événements festifs, projets et partenariats.
 - Axes d'amélioration : Clarté des informations de facturation, manque de places de stationnement.

Effectif du service (en ETP) et qualifications des agents (temps de présence)

Qualification	Les Petits Mousse <i>Aixe-sur-Vienne</i>	Lous Pitious <i>Bosmie-l'Aiguille</i>
Responsable technique (éducateur de jeunes enfants)	1	1
Responsable adjointe (auxiliaire puériculture ou EJE)		1
Educateur de jeunes enfants	1	0
Auxiliaire de puériculture	1	2
Assistante d'animation (CAP Petite Enfance)	5	4
Agent d'entretien	1	0
Médecin	1	0
Total en ETP	8.96	7.57

SMA « Les Petits Mousse » :

✓ Taux d'absentéisme : 3.35 % (8.6% en 2023) (123 jours arrêts de travail avec 28 jours de remplacement : Baisse significative du taux d'absentéisme en 2024.

SMA « Lous Pitious » :

✓ Taux d'absentéisme : 4.84 %, (691 jours arrêts de travail avec 451 jours de remplacement) Baisse significative du taux d'absentéisme (8.98 % en 2023), mais faible taux de remplacement.

Nombre de réunions des instances de suivi et concertation

	Les Petits Mousse <i>Aixe-sur-Vienne</i>	Lous Pitious <i>Bosmie-l'Aiguille</i>
Réunion parents/professionnelles	1	1
Commission d'admission	2	2
Réunion d'équipe	8	8
Rencontre CCVV (OSPE)	1	1

Visites effectuées par les organismes de contrôle

	Les Petits Mousse <i>Aixe-sur-Vienne</i>	Lous Pitious <i>Bosmie-l'Aiguille</i>
CAF	Non	Non
DDCSPP- PMI (Services vétérinaires)	Non	Non

II - Rapport financier

Synthèse des données financières fournies par le Déléataire

Compte rendu financier - Année 2024	Les Petits Mousses	Lous Pitious
Charges de l'exercice	450 667 €	394 931 €
Résultat de l'exercice (1)	-10 648 €	+ 15 130 €
Prix de revient par heure enfant effective	10.22 €	9.68 €
Prix de revient par heure enfant facturée	9.34 €	9.13 €
Prix de revient par place	18777.79 €	19746.55 €
Participation financière annuelle de la Collectivité	66 648 €	80 198 €
Nombre de salariés chargés de l'encadrement des enfants en ETP (uniquement encadrement)	7.36	6.15
Coût du personnel affecté à chaque établissement	351 793 €	316 179 €
Prix d'achat d'un repas au prestataire	4.10 € et 5.35 € mixés	3.49 €
Frais de gestion ou charges indirectes du délégataire	17 077 €	14 970 €

Description de la participation financière des familles

Année 2024	Les Petits Mousses 2024	2023	Lous Pitious 2024	2023
Prix moyen/ heure pour les 0-6 ans	1.61 €	1.66 €	1.90 €	1.80 €
Nombre de familles au-dessous du plafond de ressources CAF	6	1	9	8
Nombre de familles au-dessus du plafond de ressources fixé par la Collectivité	1	1	4	3
Nombre de familles ayant un tarif en dessous de 1€	28 %	9	22 %	15